

INFOQUEST

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 27/06/2023
à distribuer avant le 01/07/2023

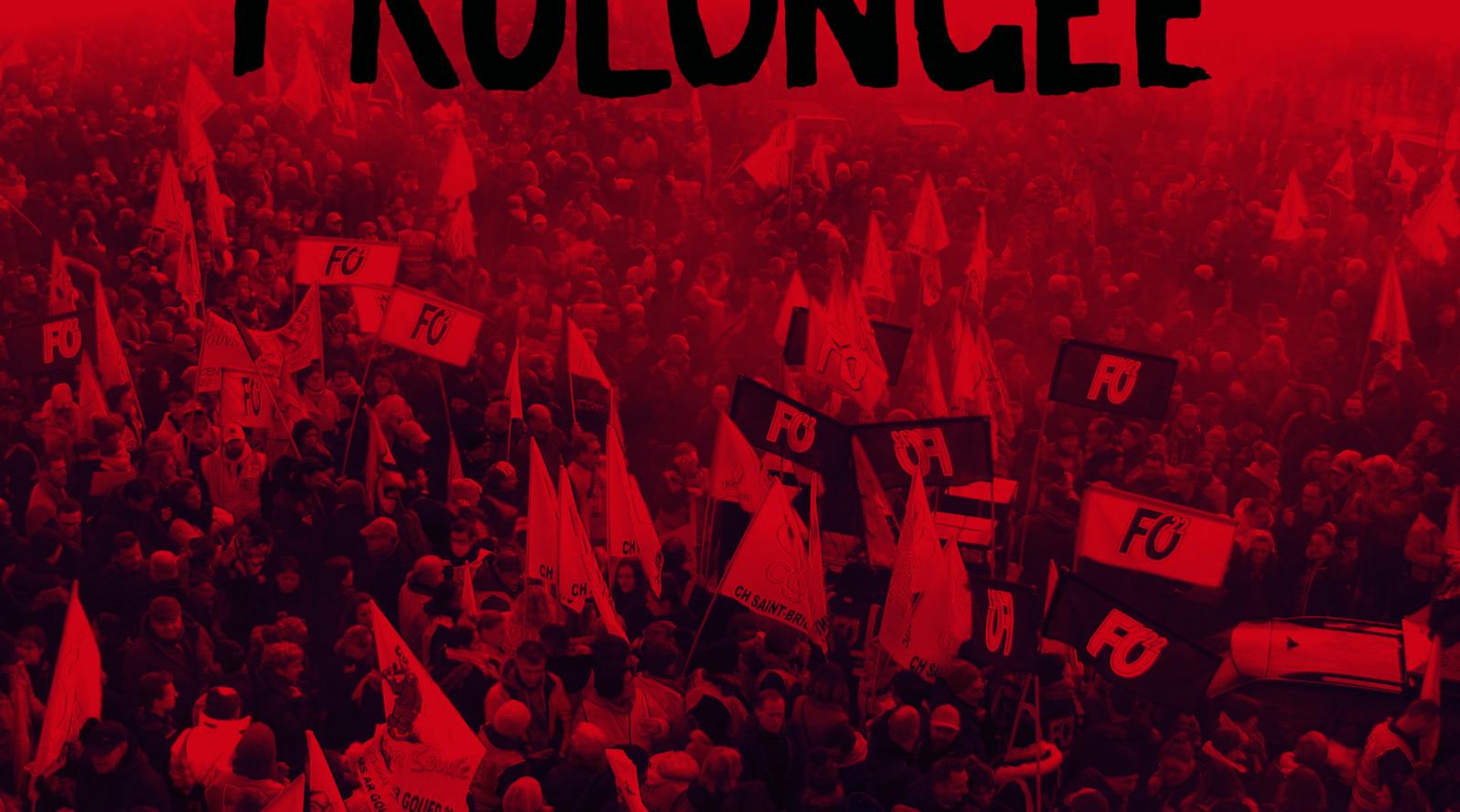
Numéro 85
JUN 2023

Bulletin d'information trimestriel de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet www.fo22.fr et facebook Cgt-Force Ouvrière 22

SOMMAIRE

■ Éditorial, page 2	■ 25 ^{ème} Congrès de l'UD, page 9
■ Actualité, page 3	■ Dossier : le corporatisme, p. 10
■ Syndicats, page 5	■ Consommateurs, page 18
■ Fonction publique, p. 6	■ La vie de l'UD, page 19
■ Juridique, page 8	■ A noter, page 20

DEBUT D'UNE LUTTE PROLONGEE



Tu veux ou tu veux pas ?



■ Tel était le titre du principal refrain d'une chanson « *Nem Vem Que não Tem* » adapté du portugais en français par Pierre Cour et chanté par Marcel Zanini.

Cette chansonnette rigolote me fait rire et en même temps, étonnamment, me fait penser à

l'actualité sociale et au dédaigneux Président. Il use d'un tel mépris lorsqu'il s'adresse aux travailleurs et à leurs organisations ouvrières que cela est visible par tous ; c'est presque internationalement gênant pour l'image de la France et plus brutalement cela nous renvoie au proverbe : « où il y a de la gêne, il n'y a pas ... ». Son message n'est qu'une succession de codes méthodiquement bachotés, représentations gluantes des stratégies des écoles de commerce (que vous retrouverez d'ailleurs dans le management de bien des directions d'entreprises) et où les équipes dirigeantes s'évertuent à cocher consciencieusement les cases du manuel managérial (à savoir, la méthode d'asservissement par l'association des groupes économiques et sociaux et des salariés désignés sous le vocable de collaborateur).

Après avoir imposé leurs décisions unilatérales concernant les retraites, puis celles sur la refondation de Pôle Emploi en France exploitation, pardon en France Travail, les directeurs commerciaux de la Macronneuse invitent les organisations syndicales à une nouvelle conférence sociale, cela la veille ou l'avant-veille du dernier passage du texte sur les retraites à l'assemblée et donc de la énième mobilisation ouvrière.

Tous, nous le savons, l'asservissement des travailleurs organisé par la Macronneuse ne sert qu'aux intérêts de la bourgeoisie et des consortiums de tout ordre dont les fournisseurs de guerre. Et parfois cet objectif capitaliste intrusif se niche dans le détail dont par exemple l'attaque sur les salaires différés (notre sécurité sociale) par la technique du langage d'association corporatiste du « capital travail » utilisé à souhait dans la rédaction du dernier A.N.I. (*Accord National Interprofessionnel*), concernant « la valeur ajoutée ». C'est donc sans surprise, après l'épuisement des troupes par les appels aux manifestations bimensuelles, que les forces sociales qui se sont mobilisées à coup de saute-mouton depuis janvier se retrouvent le 6 juin dernier dans ce que nous pouvons qualifier d'une forte mobilisation militante ; 6.500 à 7.500 manifestants ont participé aux manifestations organisées par les Unions Locales syndicales de Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lamballe et Lannion.

Dans ce contexte, il n'est plus acceptable de tolérer le consensus mou de l'intersyndicale nationale dont les décisions sont en-dessous de la colère sociale qui s'est constituée ces derniers mois. Il n'est donc pas acceptable de participer à une énième conférence sociale. Sur ce sujet, **nous sommes satisfaits que les instances confédérées de Force Ouvrière aient mandaté notre bureau confédéral pour ne pas y participer.**

Un constat : la force sociale syndicale existe ! Elle a resurgi tant devant l'inflation que devant l'autoritarisme. La preuve de la force sociale des syndicats, au-delà du nombre impres-

sionnant de manifestants qui se sont mobilisés depuis le début de l'année. La force de frappe des Unions Locales et la détermination des camarades qui n'ont eu de cesse localement à mobiliser et répondre à tous les coups sociaux, le nombre croissant d'adhésions est significatif.

Cette force vive doit désormais continuer à s'organiser, elle est le socle de ses mots d'ordre (l'abrogation - entre autres - de la loi sur les retraites). Elle doit décider par elle-même, dans des comités locaux, à ses besoins et aux renouvellements de ses objectifs revendicatifs (ici une lutte pour des postes dans un collège ou contre la fermeture d'une classe dans une école, ou là contre des licenciements...) et surtout garder comme ligne conductrice que sa force est celle de la grève et donc de la préparation à la grève générale. Peu importe ce qu'il advient de « vous voulez ou vous ne voulez pas » (en référence au titre de la chansonnette « **tu veux ou tu veux pas** ») accepter ce que la Macronneuse nous impose, nous ne pouvons rester ni les bras croisés, ni rester sans rien faire.

Alors que le gouvernement et son France Travail frappent les salariés, que les allocataires du R.S.A. sont soumis aux activités obligatoires, que les jeunes sont soumis à la propagande militaire, que :

- Nous manquons cruellement de médecins, d'infirmières, d'enseignants,
- Les budgets bloqués sur 5 ans vont faire exploser les E.H.P.A.D. et tout le secteur Médico-social,
- Les lois du travail sont de plus en plus à la solde du capital,
- Les services publics et les salaires sont en berne, sauf pour l'industrie de l'armement et les en-costumés des forces armées,
- Dans les grandes villes, les nasses policières du Préfet Didier Lallement et poursuivies par ses successeurs encerclent les manifestations de la classe ouvrière et oppriment la liberté de manifester.

C'est par cette détermination et cette conscience de classe que nous réaliserons, pour notre bonheur et celle des générations à venir, la reconquête d'une république sociale.

Camarades et amis, le retour au 37,5 années de cotisations et au départ à 60 ans à taux plein, l'augmentation générale des salaires, ne sont pas que des slogans, ce sont des/nos revendications ; elles sont économiquement possibles et c'est désormais la revendication des travailleurs pour une république sociale, celle du bonheur collectif et des jours heureux.

C'est la raison pour laquelle les camarades de l'Union Départementale CGTFO 22, forts des résolutions de son récent congrès, et par décision de ses instances, tiendront réunion publique dès le 20 juin à 18h à la Maison du Temps Libre à Saint-Brieuc et recommenceront dès septembre pour ne rien lâcher et surtout décider et créer ensemble.

Vis à vis de la Macronneuse et de ses méthodes, comme se termine la chansonnette, « Et ben moi j'veux plus », nous pouvons affirmer en reprenant Zanini que de la Macronneuse et de ses logiques d'écoles de commerce à la « bosse ou crève » : Et ben nous, on n'en veut plus !

Vive la sociale, bon été à tous !

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

Tu Veux, Tu Veux Pas

Chanson de Marcel Zanini

Tu veux ou tu veux pas
Tu veux, c'est bien
Si tu veux pas, tant pis
Si tu veux pas, j'en ferai pas une maladie
Oui, mais voilà, réponds-moi non ou bien oui
C'est comme ci ou comme ça
Ou tu veux ou tu veux pas

Tu veux ou tu veux pas
Toi tu dis noir et après tu dis blanc
C'est noir, c'est noir
Oui mais si c'est blanc, c'est blanc
C'est noir ou blanc mais ce n'est pas noir et blanc
C'est comme ci ou comme ça
Ou tu veux ou tu veux pas

La vie, oui c'est une gymnastique
Et c'est comme la musique
Y a du mauvais et du bon
La vie, pour moi elle est magnifique
Pour pas que tu la compliques
Par des hésitations

Tu veux ou tu veux pas
Tu veux, c'est bien
Si tu veux pas, tant pis
Si tu veux pas, j'en ferai pas une maladie
Oui, mais voilà, réponds-moi non ou bien oui
C'est comme ci ou comme ça
Ou tu veux ou tu veux pas

La vie, elle peut être très douce
À condition que tu la pousses
Dans la bonne direction
La vie, elle est là, elle nous appelle
Avec toi elle sera belle
Si tu viens à la maison
Tu veux ou tu veux pas

Quoi
Ah tu dis oui
Ah et bien moi j'veux plus
Ouh la la

Histoire de la chanson :

Le point de départ est une chanson brésilienne en portugais **Nem Vem Que não Tem**, sortie en 1967, composée par le compositeur brésilien Carlos Imperial (paroles et musique) et interprétée par le chanteur brésilien Wilson Simonal.

Pierre Cour adapte les paroles en français, sans chercher à être fidèle au texte original. Et, fin avril 1969, Marcel Zanini se voit proposer par Barclay de l'enregistrer. Le titre aurait été refusé par plusieurs artistes, dont Eddy Mitchell. L'enregistrement se fait en un quart d'heure. Un million de disques en sont vendus. C'est le seul titre interprété par Marcel Zanini à être un tel succès populaire. (Source : Wikipedia)

Retrouvez sur Youtube la vidéo sous-titrée de Marcel ZANINI en flashant sur le QR Code



Actualité

Le 1^{er} mai n'est pas un simple jour férié, ni la fête du travail. C'est la journée internationale des travailleurs !



■ Le 1^{er} mai, journée emblématique des travailleuses et des travailleurs, est bien plus qu'une simple date sur le calendrier. C'est une journée de lutte, de résistance et de revendications.

L'origine du 1^{er} mai remonte à une époque où les travailleurs étaient exploités de manière inhumaine, où les journées de travail étaient interminables, où les conditions étaient déplorables. Face à cette oppression insupportable, les travailleurs ont pris conscience de leur force collective et ont décidé de se battre pour leurs droits.

Le 1^{er} mai 1886, des milliers de travailleurs américains ont bravé les menaces et les violences pour réclamer une journée de travail de huit heures. Ils ont décidé de se mettre en grève, de paralyser les rouages de la production et de manifester dans les rues. Leur détermination a été sans égale, et leur voix s'est élevée avec une puissance indéniable.

Mais cette lutte pour la justice a été violemment réprimée. Les autorités, complices des patrons sans scrupules, ont répondu par une répression brutale. Le sang des travailleurs a été versé, des vies ont été sacrifiées au nom de la cupidité et de l'exploitation. Le martyre de ces militants, accusés à tort d'un attentat dont ils n'étaient pas responsables, est inscrit dans l'histoire de notre lutte.

Le 1^{er} mai est devenu un symbole, un rappel constant de la nécessité de se battre pour des conditions de travail décentes, pour des salaires justes, pour une vie digne. C'est une journée où nous disons haut et fort que nous ne sommes pas des machines à produire des richesses pour les puissants, mais des êtres humains qui méritent respect et dignité.

Aujourd'hui, nous continuons à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. Le 1^{er} mai est l'occasion de rappeler que la lutte est loin d'être terminée. Les inégalités persistent, les droits sont constamment menacés, et les travailleurs sont encore confrontés à l'exploitation et à la précarité. Nous nous battons pour un monde où le travail ne sera plus une source d'oppression.

En ce 1^{er} mai, nous affirmons notre solidarité, notre détermination et notre résistance. Nous refusons d'être réduits au silence, nous refusons d'être écrasés par le poids du système.

Gwénola GAYET

Secrétaire adjointe de l'Union Départementale CGTFO 22

Retrouvez sur Youtube l'épisode n° 75, 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs dans la série « Bienvenue dans le monde du travail ».



Pas de reprise de discussion sans le retrait de la loi Macron ! Grève générale jusqu'à l'abrogation !



■ En écho à la déclaration intersyndicale du 3 mai, Oui partout en France, des millions de jeunes, de salariés et de retraités ont manifesté dignes et déterminés à faire reculer le gouvernement et le patronat, faisant de ce 1er mai 2023 un jour de lutte historique. Oui des syndicalistes des 5 continents ont rejoint nos manifestations et soutiennent la mobilisation française.

■ **Oui** ce 1er mai était marqué par l'unanimité intersyndicale contre la réforme des retraites et renforce la détermination des travailleurs à exiger l'abrogation de la loi « retraites » Macron.

■ **Oui** ça fait bien 3 mois au coup par coup, que les salariés se battent, viennent tout de même grossir le nombre de manifestants et de grévistes dans le public comme dans le privé. Effectivement l'exécutif enchaîne les passages en force : refus de recevoir les syndicats, utilisation du 49-3, promulgation immédiate malgré la censure partielle du conseil constitutionnel...

■ **Oui** La décision du Président de la République de maintenir sa réforme malgré l'opposition quasi unanime de la population démontre à nouveau une déviance profonde de la démocratie représentative.

■ **Oui** notre union départementale dénonce, une nouvelle fois, ces décisions autoritaires qui ajoutent à la crise sociale une crise démocratique.

■ **Oui** nous persisterons en outre à exiger le retrait pur et simple de cette contre-réforme, l'abrogation de la loi Macron. Oui nous irons manifester autant que nous le pourrons notre désaccord partout auprès des élus de la république.

■ **Oui** nous appelons à multiplier les initiatives, mais bien pour construire la grève et précisément la grève générale et pour cela pas question d'attendre le saint glinglin ou le 6 juin prochain. C'est notre mandat depuis 6 mois !

Notre organisation syndicale de travailleurs n'a eu de cesse de faire part de ses revendications, pour renforcer notre système de retraite par répartition, dénoncer les exonérations de cotisations patronales et autres crédits d'impôts et préserver notre sécurité sociale. Non ils ne nous voleront pas davantage !

Ouvrir un cycle de concertations, c'est ce que le gouvernement dans sa toute-puissance annonce vouloir ; sans même que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés. Et certains syndicats de l'accompagnement foncent déjà tête baissée !

Pour nous c'est Non ! c'est tout bonnement impensable après une telle bataille, de tels sacrifices des salariés pour tenir les piquets de grève, que nous participions à la moindre audition de ce que Macron veut nous vendre, ou à la moindre discussion qui en découlerait sans l'assurance du retrait total de la loi Macron ! Il est intolérable de ne serait-ce que penser, que notre organisation syndicale pourrait se fourvoyer dans des concertations à la Macron qui nous ont valu déjà les ordonnances et la régression de droits sociaux et syndicaux. La défiance à l'égard de ce gouvernement est profonde il nous rappelle trop les tristes heures de la charte du travail.

Aussi nous le réaffirmons fermement : y compris dans l'intersyndicale notre confédération et sa commission exécutive portent la responsabilité d'appeler à construire partout la grève générale, seule solution de lutte de classe pour faire plier ce gouvernement sourd à tout autre méthode, comme elle porte la responsabilité de refuser tout compromis de discussion tant que la réforme n'est pas retirée sans quoi elle devra répondre de son mandat !



Non ! Le retour à la négociation ne pourra être envisageable que si notre organisation syndicale se fait respecter mais également en respectant les camarades qui combattent et lui donnent mandat.

Le bureau de l'Union Départementale CGTFO 22
Saint-Brieuc le 3 mai 2023

Déclaration de la Commission Exécutive : Solidarité aux camarades

■ La Commission Exécutive apporte tout son soutien au camarade Frédéric Vuillaume arrêté dans le cadre de ses activités syndicales, ainsi qu'à tout militant syndicaliste victime des méthodes autoritaires du gouvernement ; nous apportons également notre soutien au journaliste de MÉDIA 25, lui aussi placé en garde à vue, puis libéré par le Juge des Libertés.

Ils subissent une amende forfaitaire de 135€ et comparaitront en justice en juin.

Amnesty International qui a soutenu Frédéric Vuillaume lors de sa dernière comparution où il a été acquitté, dénonce plusieurs pays pour leur violence étatique, dont la France.

Le Gouvernement cherche par tous moyens à museler les travailleurs, discréditer et criminaliser l'action syndicale, bafouer la liberté de la presse.

La Commission Exécutive de l'Union Départementale 22 demande que la Confédération Force Ouvrière assure tout son soutien à ce camarade, comme à l'ensemble des camarades en lutte.

Saint-Brieuc, le 28 avril 2023
Votée à l'unanimité

Syndicats

Élections professionnelles : de beaux résultats pour FO dans le département !

Plusieurs élections professionnelles ont eu lieu, et les résultats sont encourageants pour les travailleurs. Les syndicats CGTFO des Côtes d'Armor ont réussi à mobiliser leurs adhérents et à remporter des résultats significatifs. Les travailleurs peuvent maintenant compter sur une représentation forte et engagée pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Découvrez tous les détails des résultats récents :

- **CLINIQUE DE LA CERISAIE** : pour la 1^{ère} fois, nous déposons une liste dans cet établissement de santé privée. Les résultats ne nous permettent pas d'être représentatifs, mais le très bon accueil des salariés va permettre de poursuivre et structurer notre implantation.

- **C.P.A.M. 22** : Avec 43% de représentativité et une équipe renouvelée pour moitié, les militants de la C.P.A.M. continueront à porter haut et fort les revendications FO ! **Céline KOVACS**.

- **D.A. PROPLETE et ARMOR PROPRETÉ** : il n'y avait que notre organisation au 1^{er} tour, donc 100% de représentativité. Pour ces deux sociétés le quorum n'ayant pas été atteint, un 2^{ème} tour a donc eu lieu, et les camarades FO qui se présentaient ont obtenu chacun un poste de titulaire au C.S.E. **Jocelyne MARTIN**.

- **GSF CELTUS** : les élections ont eu lieu dans 14 agences où le vote électronique a été imposé en décision unilatérale. FO a déposé des listes dans 5 de ces agences. Nous avons obtenu pour le 1^{er} tour : 100% agences de Pontivy et Rennes-Sud ; 93,75% Rennes nord avec pour la 1^{ère} fois un collègue maîtrise où le quorum a été atteint au 1^{er} tour ; 90% à Saint-Brieuc contre la CFDT 10% ; 5,75% Saint-Nazaire où nous avons déposé une liste pour la

1^{ère} fois. Sur le plan régional, nous gardons notre 2^{ème} place avec 35,86% de représentativité. Le Quorum n'ayant pas été atteint au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour a donc eu lieu : dans 4 agences les camarades FO prennent tous les postes titulaires au C.S.E. Le travail sur le terrain paie !

Nous remarquons que dans cette branche d'activité, il est difficile de mobiliser les salariés pour s'investir au C.S.E. et le vote électronique imposé en décision unilatérale par les sociétés fait que les salariés ne votent plus ou n'ont pas la possibilité de le faire. Trop compliqué. **Jocelyne MARTIN**.

- **LOUDÉAC VIANDES** : Les résultats des urnes ont été plus que favorables à FO : nous obtenons 3 sièges sur 4 dans le collège ouvriers & employés. Ce résultat est le fruit du travail fourni lors des quatre années du précédent mandat électoral : nous avons doublé le nombre d'adhérents au syndicat ! Certes, les nouveaux élus FO du C.S.E. sont pleinement conscients qu'il ne faut point dormir sur ses lauriers...et qu'il leur faut retrousser leurs manches afin d'accomplir les missions et attributions en ce nouveau mandat électoral ! D'autant plus qu'il y a parmi les membres élus de nouveaux adhérents, jeunes qui en veulent... **Joël LE DROGO**.

- **MENUISERIE NICOLAS** à Lanvollon (fenêtres, portes et fermetures sur-mesure) : seule liste présente au 1^{er} tour, c'est tout naturellement que FO s'octroie une représentativité de 100%.

- **YER BREIZH** (créée au lendemain de la reprise du volailler Doux avec une participation au capital de la région Bretagne) : 100 % de représentativité, FO étant la seule organisation présente au 1^{er} tour. **Jean-Claude CALVEZ**.

BRAVO A TOUS POUR CES BEAUX RESULTATS !

Gwénola GAYET

Secrétaire adjointe de l'Union Départementale CGTFO 22



"Former, partager et transmettre notre expérience"

Frédéric GÉRARD Directeur Associé

Les formations des IRP sont des moments privilégiés d'échange et de transmission de connaissances et d'expériences. Nos experts, présents à vos côtés tout au long de l'année animent des formations construites sur mesure pour répondre à vos attentes et enjeux.

Fonction publique

Centre Hospitalier de Saint-Brieuc : saturation des urgences, changement de logiciel d'admission, les agents du standard au bord de l'asphyxie !

Le Syndicat Force Ouvrière a adressé à la Direction le 12 janvier 2023, un courrier dénonçant les conditions de travail des agents de jour et de nuit du standard. Un seul agent de nuit en poste au Service d'Accueil des Urgences (S.A.U.) qui se retrouve contraint de gérer les nombreuses admissions externes ou par transports sanitaires et également de répondre aux nombreux appels téléphoniques centralisés au S.A.U. à partir de 21h45.

Non seulement la charge de travail est importante mais l'agent en poste ne peut prétendre à aucune pause pendant ces 10 heures de travail, faute de relève. Plusieurs signalements ont été réalisés faisant état de leurs conditions de travail dégradées par le manque de moyens. C'est intolérable !!

L'équipe de nuit était autonome avant la réorganisation faite dans ce service en 2020 suite à plusieurs départs volontaires d'agents, elle ne l'est plus.

La nouvelle organisation demande une polyvalence de travail jour/nuit impliquant une certaine adaptabilité. Ce service emploie certains agents dans le cadre du maintien dans l'emploi, ne pouvant plus exercer leur métier de soignant ou d'ouvrier, car déjà « cassés par les années passées à exercer leur profession ». En 2023 à l'heure où travail et handicap est au cœur des instances gouvernementales, cela est indécent de traiter ces agents de la sorte.

Le 31 mars 2023, le nouveau logiciel d'admission HEXAGONE a été mis en place, ce qui n'a fait que dégrader les conditions de travail des agents. Le temps d'admission est rallongé : de 2 minutes, on passe à 4 minutes pour créer un dossier, voire plus si

complexité. Ce qui a un impact sur la prise en charge des victimes transportées par les sapeurs-pompiers et autres transports sanitaires, ainsi que pour les usagers externes.

Un renfort a été mis en place jusqu'au 3 avril 2023, le temps de la migration, mais cela n'a pas réglé le problème de fond : la surcharge de travail est telle qu'elle ne peut être prise en charge par un seul agent.

Le 5 avril l'équipe du standard de jour, par solidarité, se propose de venir renforcer l'agent de nuit en proposant de faire un horaire de 18h24 2h du matin, proposition actée par la direction le temps de recruter un agent, mais le provisoire devient quotidien. Nous sommes le 4 mai et toujours pas d'embauche de personnel ! Les agents sont épuisés et les arrêts de travail s'enchaînent !!

La réponse de la direction face à cette demande de personnel supplémentaire, au cours d'une réunion du 29 mars 2023 est : nous allons faire des extractions de données (nombre d'appels, nombre de passages et entrées aux urgences !!). Le syndicat Force Ouvrière ne peut entendre une telle réponse alors que la situation des urgences est bien connue puisqu'un communiqué de presse a été réalisé par la Direction en indiquant SATURATIION DES URGENCES !!!

Le syndicat Force Ouvrière a déposé, à la demande des agents du standard jour/nuit, un préavis de grève illimitée à compter du 12 mai 2023 avec les revendications suivantes :

- La création d'un poste de nuit à temps plein 7jrs/7 ;
- Une équipe de nuit autonome.

Le Syndicat Force Ouvrière est et restera très vigilant sur les propositions qui seront faites par la direction, car le mot d'ordre est clair. Embauche de personnel à la hauteur des besoins. Aujourd'hui, FO a obtenu la création de deux postes provisoires.

Carine LE TERTRE

Secrétaire générale du syndicat C.H. Saint-Brieuc

Solutions MACIF pour les CSE

Assurez vos risques quotidiens, c'est essentiel



De nombreux avantages en signant la convention de partenariat Pacte CSE.

La Macif propose aux CSE, COS, CAS et Amicales du personnel, s'ils sont titulaires d'un contrat MAS, de signer le **Pacte CSE** qui concrétise des engagements mutuels :

Pour de plus amples renseignements

-  Des conseillers sont à votre écoute au **09 69 39 49 55** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
-  Envoyez votre mail à **cse@macif.fr**
-  Consultez les informations sur **macif.fr**



Crédit photo : Wavebreak Media / GraphicObsession

Les offres **Macif Avantages** sont proposées par la société **M.A&S**, SAS au capital de 37 000 € - RCS Niort 509 462 636. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort - Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM079110011.

Le contrat Garantie Santé distribué par la Macif est assuré par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet 75015 Paris Cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et de Santé le 11 mai à Brusvily



■ Tous les quatre ans, le Groupement Départemental Force Ouvrière des Côtes d'Armor tient son Congrès. Plus de soixante dix adhérents se sont réunis à Brusvily ce jeudi 11 mai 2023. Nathalie REUX-SI-CARD et Gilles GADIER tous deux secrétaires fédéraux branche santé, ainsi qu'Éric LE COURTOIS, secrétaire général de notre Union Départementale, étaient présents afin de partager nos travaux.

Lors de nos échanges, il a été bien évidemment question de la réforme des retraites et le mot d'ordre est bien ABROGATION. Nous ne lâcherons rien. Au vu de l'état de santé des professionnels en exercice, comment peut-on leur demander de travailler plus longtemps, c'est inimaginable !!!

La sonnette d'alarme est également tirée dans le secteur de la santé, où l'on réclame plus de moyens, pour une meilleure prise en charge des patients. Les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader au fil des années et encore plus depuis 2020. Le manque d'effectifs se fait sentir davantage dans les plus petits établissements, et c'est bien prouvé que face à ce manque de professionnels, il y a de réelles « pertes de chances », pour les patients, pouvant aller malheureusement jusqu'au décès.

Au cours de ces travaux, le Groupement Départemental a su réaffirmer ses positions en matière de :

POLITIQUE GENERALE :

- Constate l'absence d'indexation des salaires au regard de l'inflation galopante ;
- Revendique des services publics, des services de santé, forts, dotés de moyens humains et matériels nécessaires, pour garantir l'égalité des droits sur tout le territoire national ;
- Dénonce les choix budgétaires et politiques qui précipitent la fermeture de certains services et l'éloignement des services publics des populations ;
- Rappelle que les budgets de fonctionnement de la fonction publique ne doivent pas être considérés comme une dépense, mais comme un investissement. Toutes tentatives d'économies ayant comme effet de mettre à mal les effectifs, les salaires et les conditions de travail des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers seront combattues par le G.D. FO S.P.S. 22 ;
- Condamne la politique du gouvernement concernant le maintien de l'ordre, politique qui est répressive contre les manifestants, qui porte atteinte aux droits de grève et de manifestation, et par répercussion à la démocratie ;
- Demande l'abandon du Service National Universel (S.N.U.) ;
- Condamne la mise en place du salaire au mérite dans la fonction publique, nous condamnons l'accord national interprofessionnel (A.N.I.) sur la valeur ajoutée et demandons à notre confédération le retrait de sa signature sur cet accord.

SALAIRES :

- Rappelle que les 3,5 % d'augmentation du point d'indice restent largement insuffisants pour faire face à une inflation qui atteint des niveaux records et impacte tous les ménages, à tous les niveaux. Le coût des énergies ne cesse de flamber comme l'ensemble des matières premières ou transformées qui agissent sur l'augmentation des prix ;
- Revendique l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, des traitements, des pensions, des retraites, des allocations ainsi que le rattrapage à hauteur de 21 % minimum, correspondant à la perte du pouvoir d'achat comparée à l'inflation depuis des décennies ;
- Demande l'ouverture des négociations sur l'ensemble des grilles indiciaires de rémunérations des agents de la Fonction Publique et des grilles de salaires des conventions collectives pour les salariés du privé.

RETRAITES :

- Défend une retraite digne et juste pour toutes et tous les travailleurs du public et du privé, il rappelle son opposition totale à l'augmentation de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein et au recul de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite. Il réaffirme son attachement au maintien des 42 régimes de retraite, et à la caisse de retraite de la C.N.R.A.C.L. (*Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales*) ;
- Rappelle que 62 ans, c'est déjà trop, et revendique le retour au départ à la retraite à 60 ans et 37,5 annuités ;
- Exige le maintien de la reconnaissance des agents actuellement en catégorie active, et revendique l'extension du périmètre de prise en compte des métiers pénibles, insalubres ou salissants ;
- Condamne vivement le passage en force du gouvernement Borne/Macron par l'utilisation de l'article 49-3 pour faire passer sa contre-réforme des retraites. Le gouvernement n'a même pas osé mettre aux voix de la représentation nationale, son projet de loi. Le GD considère que non seulement ce gouvernement méprise les travailleurs et travailleuses de ce pays, mais aussi tant les élus(es) de la République, que les syndicats ;
- Estime que devant le mépris incessant du gouvernement, la confédération et la fédération ne doivent pas hésiter à se démarquer des autres organisations syndicales. Elles doivent porter haut et fort nos revendications contre la contre-réforme des retraites. Elles doivent refuser de négocier avec le gouvernement, tant qu'il n'aura pas abrogé sa contre-réforme des retraites. Devant l'ampleur des attaques, elles ne doivent pas, non plus, hésiter à appeler à la grève générale.

D'un côté plus joyeux le Congrès a été l'occasion de remercier les camarades pour leur investissement durant leur mandat et leur souhaite de profiter désormais de leur retraite bien méritée. Vincent LE BEAU, agent territorial à Pléneuf Val André a été élu secrétaire général départemental de la branche services publics et Carine LE TERTRE aide soignante au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc a été élue secrétaire générale départementale de la branche santé.

Pour le Groupement départemental 22

Carine LE TERTRE

Secrétaire générale branche santé G.D. FO S.P.S. 22

La période d'essai : une escroquerie au libre arbitre du salarié.

■ La période d'essai est définie par le Code du Travail selon les dispositions de l'article L 1221-20 comme la période permettant à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience et au salarié d'apprécier, si les fonctions occupées lui conviennent.

L'histoire commence donc bien puisque, d'un côté, l'employeur va voir si les compétences du salarié sont suffisantes pour réaliser correctement le travail demandé par la société et de l'autre, le salarié va pouvoir vérifier si les fonctions qu'il occupe lui conviennent.

Cette relation apparemment équilibrée entre les deux parties se poursuit même dans la manière de rompre le contrat de travail puisque, d'un côté, le salarié peut mettre fin au contrat, sans avoir à justifier sa décision et sans être tenu par des délais (sauf un préavis dont la durée varie en fonction de la durée de la période d'essai réalisée), les formalités normalement applicables en cas de licenciement ou de démission et de l'autre, l'employeur, lui aussi, peut rompre dans les mêmes conditions, sans avoir à justifier de motifs de rupture.

Si on suit le code du travail, chacun peut, pendant cette période, décider librement ou non de poursuivre les relations sous la forme d'un C.D.I. sans avoir à s'expliquer.

En d'autres termes, la liberté de l'employeur de rompre sans justificatif les relations contractuelles serait contre balancée par la liberté du salarié de dire non à cet emploi sans justification lui aussi. Sauf que, pour la réglementation Assurance Chômage, la rupture de la période d'essai, à l'initiative du salarié, produit les effets d'une démission. Le salarié à l'initiative de la rupture de la période d'essai n'aura donc, pas le droit à l'allocation chômage.

La période d'essai, au final, cela peut être la double peine pour le salarié : d'un côté il peut se faire virer du jour au lendemain mais de l'autre il peut difficilement dire non à un travail qui ne lui plairait pas car alors c'est pôle emploi qui lui tombe dessus en le privant d'Allocation Retour Emploi (A.R.E.).

Et c'est là tout le paradoxe : d'un côté le code du travail dispose qu'au niveau de la période d'essai chacun est libre de choisir ce qu'il veut, mais de l'autre côté Pôle emploi prive le salarié d'exercer librement cette liberté en l'incitant fortement à rester à son poste.

Le consentement du salarié est donc vicié. Il n'est pas donné de manière claire et non équivoque pour reprendre les termes de la cour de cassation en matière de démission.

La liberté de s'engager sans contrainte n'existe en fait que pour l'employeur, ce qui démontre une fois de plus que le contrat de travail n'est pas un contrat comme les autres. N'en déplaise aux « civilistes à tous crins ».

Paul VALADAS

Défenseur syndical devant les Prud'hommes



Offre HARMONIE SANTÉ PARTENAIRES

Le partenariat conclu entre notre mutuelle et votre structure vous permet de bénéficier d'une couverture santé, Harmonie Santé Partenaires.

sandra.ferreira@groupe-vyv.fr



Harmonie
mutuelle
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif



MEMBRE DE LA
MUTUALITÉ
FRANÇAISE

KALIXIA - Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €. Siège social 122 rue de Javel - 75015 Paris - 509 626 552 RCS Paris
Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro
Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Offre dédiée
à nos
partenaires

25^{ème} Congrès de l'U.D.

25^{ème} Congrès de l'Union Départementale CGTFO 22 à Lannion le 7 avril



■ Notre Congrès de l'Union Départementale des syndicats s'est tenu le 7 avril à Lannion. Les camarades de l'Union Locale ont été d'une redoutable efficacité pour proposer un accueil de qualité, et très chaleureux aux dires de certains. Nous tenons à remercier l'ensemble des syndicats présents : sans vous, ce temps fort de notre Union Départementale n'aurait pas la même saveur syndicale.

24 camarades ont été mandatés par leur syndicat pour intervenir à la tribune. Nous n'avons pu récolter l'ensemble des interventions, certaines étant réalisées « à la volée ». Pour celles qui ont été transmises à notre comité de rédaction inFOuest, vous en retrouverez une partie dans ce numéro n°85, et le reste au prochain épisode...

Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie de la dernière mandature ont été votés à l'unanimité. La feuille de route données par les syndicats a donc été respectée dans son intégralité, et cela nous donne confiance pour la mandature qui s'annonce, avec des instances renouvelées.

Le congrès départemental, c'est également le moment pour définir notre feuille de route à venir. Les congressistes ont planché et adopté 4 textes ; nous vous invitons à les découvrir, les redécouvrir, à les partager avec vos adhérents, mais également avec les salariés des boîtes :

- Résolution générale ;
- Adresse solennelle « Nous refusons le coup de force contre nos retraites ! Retrait immédiat de la contre-réforme Macron/Borne. C'est la grève générale, tous ensemble, qui permettra de l'imposer, l'intersyndicale nationale doit y appeler maintenant ;
- Motion condamnant la signature par la confédération de l'A.N.I. du 10 février 2023 relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise ;
- Motion sur le Service National Universel (S.N.U.) pour la jeunesse.



Flashez le QR Code pour retrouver l'ensemble des résolutions du Congrès.

Par ailleurs, notre congrès se déroulait quelques jours avant le 12 avril, jour anniversaire des 75 ans de la naissance de la CGTFO

(voir pages centrales de inFOuest n°84). Dans ce cadre anniversaire, des militants de l'UD se sont attelés à proposer aux congressistes un QUIZ CONGRÈS - toujours accessible, aussi n'hésitez pas à « flashez » et répondre aux questions. Ce quiz a été concocté par Gwénola avec l'aide de Sylvain, animateur au C.F.M.S., (Centre de Formation des Militants Syndicalistes) de la CGTFO, et qui nous représente également au sein de l'I.S.S.T.O. (Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest), où il élabore des formations syndicales avec l'intervention d'universitaires.

Pour donner un peu de piment à cette action militante restée secrète jusqu'au jour du congrès, Gwénola a sollicité Carine, notre mandatée à la commission « partenariat » pour trouver quelques petits lots à offrir aux congressistes ayant flashé le QR Code et répondu aux quelques 25 questions du QUIZ.

Quelle ne fut pas notre grande surprise de voir notre partenaire, Breizh CE, répondre positivement à cet appel du pied en mettant en jeu un superbe lot : une semaine de vacances pour 6 personnes en mobil-home dans un des campings sélectionnés. C'est Yvon, notre très vénérable camarade secrétaire du syndicat O.S.D.D. (Organismes Sociaux Divers et Divers organismes), président de l'AFOC (Association FO des Consommateurs) et fidèle rédacteur des pages centrales de notre inFOuest, qui a empoché ce séjour. Il s'est empressé de remettre ce très beau lot à un camarade ayant grande famille. L'heureux élu et sa famille pourront bénéficier de cet élan de solidarité dès cet été. Nous sommes heureux que cela leur soit profitable, nous espérons qu'ils passeront un agréable séjour.



Par ailleurs, notre partenaire Breizh CE nous a annoncé qu'il souhaitait mettre en place un accès privilégié à sa plate-forme pour l'ensemble des adhérents de la CGTFO des Côtes d'Armor. Voilà une très bonne nouvelle, en particulier pour nos adhérents des T.P.E. (Très Petite Entreprises) ne bénéficiant pas des œuvres sociales d'un C.S.E. (Comité Social et Économique). Mais nous aurons très certainement l'occasion de vous en reparler prochainement...

Gwénola GAYET

Secrétaire adjointe de l'Union Départementale CGTFO22

QUIZ CONGRES
UD CGTFO 22
7 avril 2023
Lannion



<https://forms.office.com/r/Me5ZmKsfXA>

DOSSIER : du corporatisme, solution et intemporelle du capitalisme, po

Du régime de Vichy (1940-1944, Pétain) à celui de l'actuel président ... (ne le nommons pas, ce serait lui faire encore trop de publicité!), ce sont bien les mêmes causes qui produisent les mêmes effets !

■ Le capitalisme (ultra-) libéral, tel un chien sur son os, ne lâche jamais sa proie que provisoirement, pour y revenir dès la première opportunité se présentant. Ayant façonné ses valets et autres thuriféraires dans ses hautes écoles politiques et commerciales, usant aujourd'hui, pour en finir avec les notions d'État « providence » et de couverture sociale égalitaire, de toutes les techniques de « comm' » du « management » (ndlr : la pire des idéologies de « gouvernance » puisqu'applicable tant à l'entreprise qu'à la société), ce système est « à deux doigts », si nous le laissons faire, de renouer avec le fascisme et ses deux piliers : d'un côté un État totalitaire qui n'a besoin des « chambres » que pour le « faire comme si ! » et de l'autre, des syndicats tout-acquis à la cogestion pour le « c'est pas possible autrement ! ».



Affiche de Léon BLOT, publiée par les éditions «L'Animateur des temps nouveaux» pour ordre et Bon sens (1936)

« Voilà plusieurs mois que nous voyons le débat sur les retraites se dérouler sur un air de musique bien connu. Dans un premier temps, on dramatise à l'extrême la situation économique des régimes de retraite en faisant croire qu'ils sont au bord de la faillite. On explique que des sacrifices vont être nécessaires pour sauver ce qui peut encore l'être... Puis, dans un second mouvement, les ténors donnent de la voix. Les experts et les « spécialistes » se succèdent pour faire admettre l'idée que le report de l'âge de la retraite est la seule solution (...) cette petite musique, on a déjà tenté de nous la jouer, en novembre et décembre 1995 (...). On dit souvent que les mêmes causes produisent les mêmes effets... » (L'ECHO, trimestriel de la F.E.C. n°119,, extrait de l'édito écrit par Rose BOUTARIC alors S.G de la fédé (2002).

Et que dire de cette question posée à Marie-Suzie PUNGIER, secrétaire confédérale, et sa réponse (toujours en 2002) : « N'y a-t-il pas des points communs avec le dogmatisme libé-

ral actuel qui cherche en permanence à réduire les impôts et les cotisations sociales (appelées improprement « charges ») ?

Le neo-libéralisme est, ni plus ni moins, que le retour à l'État libéral du XIXème siècle ou à l'État gendarme. Le principe fondamental est de limiter au minimum les interventions de l'État et de confiner ses fonctions régaliennes aux activités de : police, armée, justice. Ainsi, dans le domaine économique, l'État devrait s'abstenir et laisser jouer librement les initiatives individuelles, la libre concurrence et les « lois du marché ». » (en fait, ce que fait Macron, c'est de mettre la touche finale à la casse du Service Public en tant que garant de l'État solidaire et social, et vice-versa).

À quelque époque que l'on remonte dans notre histoire encore récente d'après-guerre 39-45, mais essentiellement de cette Vème République toujours plus acquise au Libéralisme Économique débridé, nous constatons la même volonté nostalgique inébranlable de mettre en place un système où l'individu (notion associée étroitement aux droits de l'homme et du citoyen, donc à la Révolution française), nié en tant que tel, fait place à la « personne » (notion de l'ordre naturel « social-chrétien » qu'il convient de rétablir), membre de telle ou telle communauté ; autrement dit, un système où la classe ouvrière en finirait de se battre pour son intérêt particulier pour œuvrer à l'intérêt général !

S'en suivent des « pacte », « intérêt commun », « responsabilité partagée », « décentralisation », « audit », « diagnostic partagé », « politique de l'emploi », « corps intermédiaires » et autres « partenaires sociaux » ... autant de mots et expressions utilisés à l'envi, habituant nos oreilles et donc notre cerveau à ces véritables « appellations d'origine contrôlées » que nous retrouvons au fil du temps, sans trop savoir qu'il s'agit là d'une entreprise de longue haleine (initiée dès 1891, 20 ans après l'écrasement de la Commune de Paris, par « rerum novarum », l'encyclique papale de Léon XIII, présentée comme la solution « naturelle » pour que cesse la lutte (de classes) entre possédants et prolétaires, ces deux classes se faisant la guerre alors qu'elles « sont par la nature destinées à s'unir harmonieusement dans un parfait équilibre : elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre, il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. » ...



Emmanuel Macron reçu par le pape François à Rome, le 24 octobre 2022.



La poignée de main entre Philippe Pétain et Adolf Hitler le 24 octobre 1940 à Montoire.

Le corporatisme était né !

Toutes les variantes du corporatisme trouvent leur origine dans cet appel à ce que « les classes inférieures (qui) doivent observer fidèlement les devoirs propres à leur condition ». Rerum Novarum sera suivie par quatre autres encycliques allant plus avant dans la collaboration de classe (cf. notes en fin d'article),

Un réactionnaire, sénile mais clérical pour en finir avec la lutte des classes

Tout corporatisme a deux facettes qui s'imbriquent parfaitement. La dictature en politique et une « charte du travail » comme celle du tristement célèbre État français du maréchal Pétain collabo des nazis, mais encore des régimes de Mussolini, Salazar, etc...

Comme doctrine catholique ne niant pas la lutte des classes mais, au contraire, agissant via des organisations tout acquises à l'ordre divin donc naturel (CFTC puis CFTD), pour que les déshérités abandonnent leurs prétentions « égoïstes » et retrouvent avec la place qui est la leur dans la société (en bas), le sens des valeurs éternelles qui font que les riches sont faits pour être riches et les pauvres pour être pauvres ! Comme disait Maurice Barrès (écrivain de droite... extrême?) « la première condition de la paix sociale est que les pauvres aient le sentiment de leur impuissance ».

Vous l'aurez bien compris, il y a donc bien deux façons de s'inscrire dans la lutte des classes, le corporatisme en tant que doctrine sociale de l'Église catholique étant l'extrême contraire de la Charte d'Amiens à laquelle, malgré tous les pièges tendus aux réformistes, Force ouvrière continue de se référer pour sa liberté de décisions et d'action et son indépendance à l'égard de tout parti ou religion ou secte philosophique.

Mais là où le corporatisme contemporain ou moderne, fort de son origine chrétienne, de ses créations successives (de la C.E.E. à l'U.E.), de principes de subsidiarité, de participation, ... se distingue de l'ultra-libéralisme, c'est qu'il perpétue non seulement la vision du colonel De La Roche (créateur des Croix de Feu) qui était dès 1931 pour la disparition du prolétariat, mais qu'installé sur le même terrain que celui de la Charte d'Amiens, il prône également « la disparition du salariat comme celle du patronat ».

Là où les ennemis du prolétariat refusaient de s'aventurer, les modernistes, usant du management, de sa communication érigée en véritable panacée grâce à ses techniques allant le plus souvent jusqu'au mensonge le plus éhonté, se font fort de faire disparaître, à leur manière, le salariat et le patronat : que ce soit dans l'entreprise, dans les services au public ou dans ce qui restera du Service Public, la modification des termes employés (ex : D.R.H. pour directeur du personnel), l'usage abusif des abréviations (ex. CODIR pour comité de direction), l'emprunt de vocabulaire anglo-saxon (manager, brainstorming, job-dating), et bien sûr le tutoiement allant de pair(e) avec la culture d'entreprise dans laquelle, hiérarchiques comme subordonnés, chacun à sa place, œuvrent ensemble pour la bonne marche du « bateau », chaque « collaborateur » s'épanouissant au quotidien dans les challenges successifs qu'il se voit attribuer, les rémunérations dont les primes d'objectif n'étant, in fine, si

on fait abstraction que le salaire est de plus en plus « impossible » et de moins en moins « cotisable », qu'une récompense à un investissement pas cher payé... Aux antipodes (n'est-ce pas !) de l'ancien monde où le travailleur louait sa force de travail pour subsister, ou dit de manière plus triviale, gagnait son pain à la sueur de son front !



La «Charte du Travail», voulue et conçue par le Maréchal PÉTAIN en 1941.

« Las (comme disait Ronsard évoquant la rose dans un poème) las, voyez comme en peu d'espace, elle a dessus la place, ses beautés laissées choir... » ... Le poète ne parlait certes pas de la collaboration évoquée ci-dessus, mais il aurait pu s'y rapporter ! En effet, cette collaboration inhérente au corporatisme, vantée comme une relation humaine horizontale est, au niveau de l'entreprise, derrière la caricature d'égalitarisme, une véritable dictature du chiffre et de la statistique – il n'y aurait donc plus de hiérarchie rigide inhumaine puisqu'on est « tous dans le même bateau », mais la déshumanisation réside bien dans le système « par objectifs à atteindre », les réunions rapides avec laquelle le « burn-out », le harcèlement (et leurs dégâts psychiques), aujourd'hui reconnus comme maladies professionnelles, se sont développés dans cette mise en pratique du corporatisme dans les entreprises les plus à même de la réaliser, devrait donner à réfléchir,

non pas aux milliardaires et à leurs actionnaires qui, eux, vivant dans leur bulle de véritables assistés, n'en ont cure et continueront d'exploiter la misère « quoiqu'il en coûte ! », mais à tous les travailleurs et travailleuses qui font vivre ceux-là même que je viens d'évoquer (les vrais assistés) qui, en retour, les considèrent comme des fainéants, des bons à rien, des gueux !

Je ne peux que vous renvoyer à ce que notre secrétaire général de l'Union Départementale FO 22 nous avait adressé en complément de son dernier édito (n°84) pour son analyse de l'accaparement progressif des organismes sociaux par l'État voulu par l'actuel locataire du palais de l'Élysée et de ses gouvernements successifs.

À rapprocher des dernières réflexions du grand patron d'AXA !

Yvon BOURHIS

Membre de la Commission des Conflits de l'U.D. FO 22

NB : entre autres ouvrages à lire consacrés au corporatisme, « Corporatismes d'hier et d'aujourd'hui » de Jacques Moisan, Union Départementale CGTFO 44.

25^{ème} Congrès de l'U.D.

Intervention de Antoine GOUGEON, secrétaire général du syndicat S.D.A.S. 22 :

■ Je vous adresse le salut fraternel des camarades du S.D.A.S. CGT-FO des Côtes-d'Armor.

Pour nous, qui tentons chaque jour avec le S.D.A.S. FO 22 de relayer la voix des camarades exploités du social et médico-social, aides à domicile, qui aujourd'hui en sont contraints à quémander des avances sur salaire pour pouvoir mettre du gasoil dans leur véhicule personnel pour crouter ; pour nous qui sommes confrontés à une inflation proche de 20% sur les seules denrées alimentaires ; pour nous qui n'avons pas vu nos salaires augmenter depuis bientôt 40 ans, pour nous qui ne serions pas tous éligibles à une prime de 183 euros sans céder au chantage de renoncer aux conventions collectives du secteur ; pour nous encore, qui combattons les politiques de développement marchand des services à la personne et qui voyons inexorablement nos services publics démantelés au profit du privé lucratif, pour nous autres, qui allons devoir trimer 2 ans de plus pour avoir le droit à une retraite, le combat est de tous les instants et de tous lieux.

De fait, le S.D.A.S. FO 22 ne pouvait que s'inscrire pleinement dans la lutte contre la Retraite Macron Borne, les actions, mobilisations et journées de grèves et s'est employé à construire grèves reproductibles vers la grève générale Nous salvons au passage l'appel de notre F.N.A.S. (*Fédération Nationale de l'Action Sociale*) à construire la Grève générale, seule fédé à l'avoir fait et nous appelons solennellement, comme l'a fait notre Union Départementale, la Confédération à appeler clairement, distinctement, les salariés à la grève générale.

J'avais mandat pour intervenir au congrès de Rouen sur l'impérieuse nécessité pour notre confédération à se faire entendre sur nos revendications, distinctement et de la manière la plus large.

Camarades, la communication de notre confédération à la sortie de Matignon, en réponse au dernier bras d'honneur de la première ministre en sursis, était quelque peu disons ... bancal et est bien loin de répondre aux aspirations du S.D.A.S. en termes d'expression d'une CGT-FO combattive et revendicative.

Tout comme les autres organisations syndicales qui s'opposent au libéralisme, notre CGT-FO, vouée à continuer la vieille CGT, celle de 1906 qui adoptait la charte d'Amiens et qui persiste à œuvrer à « l'émancipation intégrale des travailleurs » tout en s'appuyant sur l'action directe revendicative, est attaquée dans ses fondements. La récente signature de l'ANI sur le partage de la valeur par notre confédération, en pleine bagarre sur les retraites, est le signe d'un nouveau glissement de la CGT-FO vers l'accompagnement.

Camarades, Il n'est pas question pour notre organisation de relayer la sémantique patronale de partage de la valeur, de pouvoir d'achat, celle des primes défiscalisées, exonérées de cotisations patronales, qui pillent nos salaires différés et affaiblissent notre SÉCU et nos caisses de retraites. Leur réforme des retraites c'est simplement continuer à faire des cadeaux au patronat et à nous les faire financer en pillant nos salaires différés.

Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires et des pensions et refusons toute exonérations de cotisations ! Et le retrait pur et simple de cette réforme, un retour aux 37,5 annuités et 60 ans à taux plein ! Oui 37,5 c'est la bonne température !

Pour notre secteur social, les grands discours sur une société « réellement inclusive », qui serait la « priorité » des ministères concernés, ne démentent pas la logique sémantique ultra-libérale dans laquelle le patronat s'est installé.

Aux belles phrases la possibilité offerte à tout élève en situation de handicap d'avoir un accompagnement au plus près de ses besoins, répondent la précarité grandissante des professionnels et le développement de leur exploitation, la fermeture des I.M.E. (*Instituts Médico-Éducatifs*), et la réduction des budgets.

De la même manière, sous couvert d'une société plus inclusive et d'une désinstitutionnalisation prônée par le rapport Aguilard, dans le secteur adulte, patrons et employeurs vantent les bienfaits d'une politique de développement d'habitats inclusifs pour favoriser les « dispositifs » ambulatoires et les réponses « Uberisées » aux « parcours de vie » des personnes accompagnées. Bien sûr le travailleur social libéral serait LA SOLUTION. Le tout, bien évidemment, en allégeant les cotisations patronales dédiées aux caisses de sécurité sociale, régime de solidarité qui fait vivre notre secteur.

À nous d'organiser la résistance, de nous opposer à la logique marchande de « l'inclusion systématique » et en faire un axe de combat prioritaire en se réservant la possibilité d'user de tous les moyens syndicaux pour contrer ces attaques patronales. À nous de mettre une pression sur le patronat du secteur à la hauteur de leurs attaques pour faire appliquer l'avenant 43 dans la branche de l'Aide à Domicile et pour aller chercher les 183 Euros pour tous, puis une revalorisation salariale digne de ce nom !

Mes camarades, nous avons cruellement besoin d'une Confédération de combat qui affiche et matraque les médias de nos revendications Ouvrières, construisons les résolutions de notre Union Départementale en ce sens.

Camarades, les patrons attaquent nos conquies sans aucun complexe : opposons-leur une réponse à la hauteur, construisons partout la grève Générale !

Vive la Charte d'Amiens !
Vive La CGT-Force Ouvrière, vive la sociale !

Intervention de Nicole BURLLOT, secrétaire générale du syndicat DGFip FO 22 :

■ Je vous adresse le salut fraternel de la section FO DGFIP des Côtes-d'Armor, c'est à dire FO Finances Publiques.

Lors du dernier congrès, je vous annonçais qu'un vaste plan de réorganisation de nos services avait été annoncé en juin précédent. Son nom était le « Nouveau Réseau de Proximité ». Chaque directeur départemental avait présenté une nouvelle carte des implantations futures des Centres des Finances Publiques de son département, carte astucieusement présentée puisqu'elle laissait à penser que le nombre des implantations allait croître d'ici 2022. Bien entendu, il n'en a rien été. Un certain nombre de points d'accueil France Service ont effectivement ouvert, mais les collègues n'y sont présents que quelques heures par semaine, et de nombreux Centres des Finances Publiques ont fermé. Si grâce à la bataille des agents de la DDFiP22 (*Direction Départementale des Finances Publiques*), le

Directeur n'a pu mener à bien le projet qui a été présenté en juin 2019, le nombre d'implantations de sites a quand-même considérablement diminué, puisque ce sont 8 sites qui ont fermé (Jugon Les Lacs, Moncontour, Pléneuf Val André, Callac, Tréguier, Broons, Plancoët et Paimpol). Quant à Rostrenen, ce n'est plus qu'une antenne dont la pérennité (quoiqu'en dise la Direction) est sans doute limitée.

Ces restructurations ont eu pour but de créer de grands services (dont certains peuvent aller jusqu'à 50 agents). Officiellement pour la Direction Générale, il s'agit d'améliorer les conditions de travail des collègues. En effet dans les plus petites structures, certains collègues avaient des difficultés à poser des congés ou des absences pour suivre une formation, faute de collègues pour les remplacer. Mais la vraie raison de la création de ces grands services est qu'ils vont servir de « réservoir à suppressions d'emplois ». Autre motif, et non des moindres par ces temps de flambée du coût de l'énergie : la diminution des sites permet de confortables économies pour la Direction. Exit donc les doléances des agents qui doivent désormais faire des dizaines de kilomètres pour aller au travail alors qu'avant ils y allaient à pied. C'est notamment le cas pour certains collègues de Paimpol devant désormais aller à Guingamp !



Le « Nouveau Réseau de Proximité » était un plan qui devait se terminer en 2022 : aucune fermeture de site ne doit plus se faire d'ici 2026. Croyez-vous que les restructurations vont cesser durant 3-4 ans ? Bien évidemment non. Après les fusions de postes, la DGFIP s'attelle à vider les missions de certains services. Pour cela elle a commencé par le Service des Impôts des Particuliers (SIP), notamment en mettant en place le prélèvement à la source. L'usager est au centre du dispositif puisque c'est lui qui est incité à tout déclarer par internet, modifier lui-même le taux de prélèvement, etc. Par ailleurs, la taxe d'habitation a été supprimée pour tous les locaux à usage d'habitation principale. La redevance audiovisuelle a également été supprimée. De sorte que les missions des SIP se réduisent comme peau de chagrin. Et il se dit qu'on va vers un SIP départemental avec quelques agents sur les autres sites qui deviendraient des antennes. C'est déjà comme ça en Mayenne.

Le risque est tout aussi grand pour les Services des Impôts des Entreprises. Déjà on sait qu'un service d'appui aux S.I.E. de Rennes va être créé à Lannion en 2024. Il s'agit d'un service sans contact avec les usagers où les collègues verront l'industrialisation des tâches, c'est-à-dire le traitement des tâches à la chaîne sur ordinateur. Ce système est déjà en place dans un autre service qui a ouvert en septembre dernier à Guingamp : il s'agit d'un service d'appui à la publicité foncière. Petit à petit les missions vont être transférées vers ce type de service, les missions des services actuellement en place étant réduites à la portion congrue.

Et maintenant à qui le tour ? Je ne sais pas si vous avez lu les

journaux la semaine dernière, mais une conférence de presse a été organisée en intersyndicale avec les agents du Service Départemental des Impôts Fonciers. En effet, la DGFIP a récemment mis en ligne sur impots.gouv.fr un nouveau service à destination des usagers propriétaires : « gérer vos biens immobiliers ». Chaque propriétaire doit désormais déclarer l'identité des occupants et le montant des loyers perçus, ainsi que l'achèvement des travaux réalisés dans ses biens immobiliers.

Cependant cette mise en ligne a été faite alors que les applications ne sont pas complètement opérationnelles, voire pas en fonction. De plus, la DGFIP a envoyé des massmails aux usagers, les enjoignant de déclarer, les menaçant même d'une amende en cas de défaut de déclaration. Or nombre d'entre eux n'ont pu remplir leurs obligations, et se sont massivement adressés à nos services (téléphone, mail, messagerie sécurisée de l'espace particulier ...), saturant le S.D.I.F. (Service Départemental des Impôts Fonciers). La situation est identique dans tous les départements de France, mais la DG ne souhaite pas communiquer sur le sujet, refusant de reconnaître la situation et le caractère prématuré de ces mises en ligne.

En fait, la Direction Générale veut, à l'instar du prélèvement à la source, mettre l'usager au cœur du dispositif, alors que les applications informatiques ne sont pas fonctionnelles, et ne font que générer de nouveaux problèmes aux problèmes déjà existants. Les usagers sont complètement désemparés, sans solution.... Comme les agents des services, d'ailleurs, qu'ils soient au SDIF, dans les S.I.P. ou dans les Espaces France Service !

Il n'y a pas que les poubelles qui brûlent en ce moment, la mission foncière également ! À tel point que notre secrétaire Général de FO DGFIP s'est fendu d'une missive sur le sujet au Directeur Général. Alors dans ce contexte anxiogène, les collègues de la DGFIP ont massivement participé aux mouvements de grève et de manifestations contre la réforme des retraites. Parce qu'ils ont très bien compris les conséquences de la réforme, parce qu'ils refusent toujours de prendre 2 ans ferme. En effet, il est rarement question de souffrance physique chez nous, mais la souffrance morale est dans tous les services. Alors faire 2 ans de plus pour nombre d'entre nous qui sont près de l'épuisement professionnel, ça fait furieusement penser à la retraite des morts...

En conclusion :

F.O.-DGFIP revendique :

- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites ;
- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

Et avec la FGF FO, F.O.-DGFIP exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, le maintien des statuts particuliers.
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1er janvier 2000
- et revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires et demande le retrait de la contre-réforme des retraites.

25^{ème} Congrès de l'U.D.

Intervention de Stéphane KNAPP, trésorier du syndicat S.I.D. FO F.P.A. OUEST (*) :

■ Chers camarades,

Vous avez le salut fraternel des camarades de l'AFPA des Côtes d'Armor, à Languieux et à Loudéac, ainsi que de ceux des 3 autres départements de Bretagne, avec qui nous étions en Assemblée Générale récemment. Je suis mandaté par nos adhérents pour voter le rapport d'activité et de trésorerie de notre Union Départementale.

L'AFPA, c'était L'ASSOCIATION pour la Formation Professionnelle pour Adultes, qui depuis plus de 10 ans est soumise au marché, doit donc répondre aux appels d'offre des marchés publics car soumis à concurrence, je vous la fais courte : L'AFPA s'enlise dans des marchés dont personne ne veut : les personnes les plus éloignées de l'emploi, la réinsertion professionnelle, les remises à niveau. Elle est devenue ce qu'on appelle un EPIC, comme la Poste, avec une disparition drastique des moyens que l'État lui confiait. Je note que le rapport d'activité pour la dernière mandature indique encore l'ancien nom de l'AFPA, alors que nous sommes aujourd'hui l'AGENCE Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

Depuis le dernier congrès en 2019, en plus du Covid, nous avons subi un gros PSE qui a fait partir 1500 personnes au niveau national, et nous n'avons pas à rougir, à FO, de s'être associés à un autre syndicat pour les faire partir honorablement avec un plan de départ volontaire, car le PSE était une affaire très politique et aurait eu lieu de toutes façons, puisque c'est Bercy qui nous paie, indirectement.

Mais le pendant de ce P.S.E., c'est le départ de beaucoup d'anciens en C.D.I. qui connaissaient leur métier, et l'arrivée de C.D.D. et d'intérimaires en masse pour les remplacer et pour former nos stagiaires, personnel précaire qui n'a pas tous les outils pour travailler correctement. Les conditions de travail se dégradent de plus en plus, et la santé-sécurité également, ainsi que les plateaux techniques.

Le Syndicat Interdépartemental FO de la Formation Professionnelle des Adultes les soutient énergiquement, mais nous sommes un tout petit syndicat au niveau régional, et nous remercions l'Union Départementale 22 pour leur aide interprofessionnelle. Nous allons continuer TOUS ensemble !

Je voulais intervenir sur le développement de notre organisation. J'ai participé pour l'Union Départementale, mardi et mercredi 4 et 5 avril, au forum sur le développement syndical à la confédération : je n'ai pas le temps d'en faire une synthèse à ce congrès, mais je le ferai lors d'une prochaine CE. Juste dire ceci : ce sont les jeunes qui continueront notre organisation, et il est primordial d'attirer des jeunes dans nos structures syndicales. Sans entrer dans les détails, il nous faut aller parler aux jeunes dans les écoles, les centres de formation professionnelle, les Universités avant-même que ceux-ci ne deviennent des travailleurs, ainsi que créer des campagnes de sensibilisation spécifiques sur les thèmes qui les touchent directement ; les intervenants à la Confédération ont largement mis le doigt là-dessus.

Je n'ai pas le temps d'en dire plus, mais je me tiens à votre disposition, ainsi qu'à l'Union Départementale, pour détail-

ler les mesures et les idées à mettre en place dans toutes nos structures syndicales.

**Vive le syndicat CGT-FORCE OUVRIERE,
vive la Charte d'Amiens !**

(*) Syndicat Interdépartemental FO des personnels de la Formation Professionnelle des Adultes des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan)

Intervention de Jocelyne MARTIN, secrétaire générale du syndicat Nettoyage 22 :

■ Je vous apporte le salut fraternel du syndicat Nettoyage Propreté FO 22

Les salariés de la propreté souvent appelés petites mains ou salariés de l'ombre, que l'on a mis dans la lumière lors du covid parce que tout d'un coup l'on s'est aperçu qu'ils existaient, mais surtout pour leur donner du travail de désinfection +++ et bien entendu sur leur temps de travail sans rien recevoir en retour alors que les entreprises facturaient ses surcroîts de travail aux clients (tout bénéf pour les entreprises de propreté). Et maintenant fini le Covid, les salariés sont retombés dans l'ombre ou peut-être pourrait-on dire « *Toujours dans la lumière* » mais seulement dans la lumière des bureaux qu'ils nettoient le soir.

Aucune reconnaissance alors que les entreprises de propreté ne se sont jamais faites autant de fric que pendant ce covid, dépassant même pour certaines le milliard d'euros de chiffre d'affaires. Les redistributions ne sont faites qu'aux actionnaires qui s'en mettent plein les poches.

Lors des N.A.O. (*Négociations Annuelles Obligatoires*), ils ne savent seulement dire : "on n'a pas d'argent, on ne peut rien donner" et comme je l'ai déjà dit au congrès confédéral, ils ont des oursins dans les poches.

Pour les N.A.O. 2023 dans la société, nos revendications étaient le 13^{ème} mois et la reconduction et renégociation d'une prime obtenue en 2022 : refus de la direction, nous n'avons rien obtenu. Lorsque j'en ai fait part aux salariés, ceux-ci ont décidé de la grève, grève tenue sur trois sites agroalimentaires pendant trois et quatre jours avec une pression voire des menaces de la direction sur les salariés pour qu'ils reprennent le travail.

**« VOUS REPRENEZ ET JE NEGOCIE » disait notre direction.
Pour les salariés c'était NON ! « VOUS NEGOCIEZ ET ON REPREND » !!!**

Reprise du travail après trois jours de grève et une direction qui n'est jamais revenue vers moi mais qui est allé voir les salariés sur les sites en leur précisant : « *Je veux bien négocier avec chacun de vous, mais je ne négocierais pas avec les syndicats* ». Comment diviser pour mieux régner !!!

Parlons de la retraite, à 62 ans dans la propreté s'est déjà difficile d'y arriver sans être cassé de partout, alors à 64 ans c'est juste impensable. C'est avec des zimmer auquel l'on aura rajouté des brosses pour nettoyer les sols que nous serons obligés d'aller travailler et les collègues en aggro qui manipulent des

lances avec une pression de jet tellement forte que cela leurs provoquent des T.M.S. (*Troubles Musculo Squelettiques*) et sont usés à 50 ans. Une pénibilité non reconnue dans notre profession hormis le travail de nuit.

Nous demandons un peu plus de reconnaissance dans notre branche concernant la pénibilité, que le 13^{ème} mois soit mis en place ainsi qu'une meilleure revalorisation des salaires.

Je voudrais remercier Stéphane Carment de l'accueil à l'Union Départementale pour son aide et sa disponibilité.

Merci de m'avoir écouté.

VIVE LE SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE !!!



Intervention de Françoise GAGEOT, secrétaire adjointe du syndicat SNUDI 22 :

■ Cette année, la commission composée de l'administration et des représentants syndicaux qui valide le projet de carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes dans les 352 écoles du département) a eu lieu le 2 février.

L'administration a présenté son projet aux organisations syndicales qui ont voté contre à l'unanimité.

En effet, le Directeur académique ayant annoncé 47 fermetures n'en retire que 2 à l'issue d'une réunion qui a duré 7 heures sans interruption pendant laquelle le SNUDI-FO a défendu les écoles touchées par une fermeture de classe ou demandant une ouverture. Parallèlement à cette réunion les inspecteurs recevaient pendant 15 minutes les 42 délégations d'écoles venues défendre leur école.

À l'issue de cette commission, une maman d'élève ulcérée par cette mascarade, consciente de l'importance de faire masse contre ce projet, ayant récolté les adresses mails de plusieurs délégations, contacte le SNUDI afin que nous lui donnions les adresses mails que nous avons aussi récoltés. Elle invite ensuite toutes les délégations à une réunion le 4 février à Plérin pour venir discuter du combat commun à mener contre les fermetures de classes.

Le SNUDI se rend à la réunion et relaie l'invitation à la profession. La réunion rassemble 24 écoles : décision est prise de convoquer une assemblée de délégués d'écoles le 8 février.

Le lundi suivant, à Pordic, les deux équipes enseignantes des écoles maternelle et élémentaire du bourg votent une motion pour l'annulation des 45 fermetures de classe. Je suis élue déléguée pour porter cette motion à l'assemblée. Lors de cette réunion, plus de 100 personnes présentes, déléguées, mandatées par leur école votent la création du collectif 45 écoles pour l'annulation des 45 fermetures et l'ouverture des classes nécessaires.

Depuis ont eu lieu 3 réunions du collectif dans lesquelles participent toujours plus nombreux les délégués mandatés des écoles pour définir la forme que peut prendre la bagarre. La mobilisation s'amplifie, des écoles non directement concernées par une fermeture se joignent au collectif grâce aux relances du collectif et du SNUDI.

Le directeur académique reçoit les représentants des délégations à 3 reprises leur opposant toujours le manque de moyens et la diminution des effectifs, arguments irrecevables : on ne doit fermer aucune classe, on doit ouvrir toutes les classes nécessaires. La colère gronde, les audiences sont de plus en plus courtes. Les délégués du collectif ne sont pas là pour discuter mais pour porter la revendication qui n'a pas bougé et la colère qui elle s'amplifie devant le manque de réponse de l'administration aux revendications : il faut recruter des enseignants, le ministère doit débloquer des postes au lieu de nous en retirer 22.

Le SNUDI-FO est partie prenante du Collectif, car il porte le même mandat de retrait de toutes les fermetures.

Son rôle est incontestable dans la mobilisation :

- appel à la constitution de délégations d'écoles le 2 février jour de la commission de carte scolaire par l'administration, vote contre la carte scolaire, boycott du C.D.E.N. (*Conseil Départemental de l'Éducation Nationale*) ;
- réunion en préfecture officialisant la carte scolaire avec représentants des parents et des maires, aides à la formulation de courriers, recueil des adresses, motions d'écoles, de conseils municipaux, informations à la profession, discussion avec les collègues pour qu'ils rejoignent le collectif, réservation de salles, prêts de sono, demandes d'audiences au directeur académique, ministre de l'éducation nationale par délégation, participation aux audiences, le « Collectif 45 Classes » est un exemple et est invité dans les médias, y compris les médias nationaux (*France Culture lundi 3 avril 21h, une émission consacrée aux fermetures de classes y invite un parent du collectif*) ;
- aides à la formulation de courriers-, recherche de l'unité syndicale sur la revendication : « *l'annulation des 45 fermetures et l'ouverture des classes nécessaires* », rappels de l'interlocuteur : le directeur académique, les élus de la République, de la place de chaque membre présent aux réunions : on représente une école sur un mandat ».

La presse invitée à chaque mobilisation relaie les informations et les mobilisations.

La volonté du ministère de briser l'éducation nationale est flagrante dans toute la République. Les annonces de fermetures de classes en masse continuent de pleuvoir dans toutes les académies. Partout la résistance s'organise.

Le SNUDI-FO vous invite à rejoindre le collectif pour défendre l'école de la République.

25^{ème} Congrès de l'U.D.

Intervention de Martial COLLET, secrétaire général du syndicat FO.M.St-B 22 (*) :

■ Bonjour à toutes et à tous,

J'interviens au nom du syndicat des isolés de la métallurgie.

Je souhaite revenir sur quelques aspects de la lutte actuelle contre la réforme des retraites voulue par Macron et d'abord pour en souligner les aspects positifs. Oui, en souligner les aspects positifs car si pour l'instant nous n'avons pas réussi à faire remballer définitivement ce projet injuste qui ramène la classe ouvrière 50 ans en arrière, réussir un tel niveau de mobilisation depuis plus de 2 mois, c'est remarquable dans la période actuelle.

Car nous revenons de loin. Après des années de reculs sociaux, de précarisation accrue, de divisions multiples, beaucoup de travailleurs ont perdu confiance dans la force d'action collective et même d'appartenir à une même classe ouvrière.

C'est au travers des journées d'action, de grève et de manifestation initiées par l'intersyndicale que de nombreux travailleurs ont pu vérifier qu'ils n'étaient pas tout seuls. Et quand on se retrouve à des milliers, notamment dans des petites villes, cela permet de vérifier qu'on appartient à une force collective qui se voit, qui s'entend, qui proteste et qui agit.

Bien sûr, 11 journées de grève, d'action et de manifestation n'ont pas suffi. Mais ce n'est pas terminé. Pas question de faire de pause. Mais chacun sait bien, sent bien, que pour gagner, il faudrait que le mouvement passe à une autre étape. Il faudrait que la grève ne soit pas cantonnée à quelques secteurs, aussi essentiels soient-ils, comme les éboueurs, les cheminots ou les raffineurs. Il faudrait que la grève s'étende à d'autres secteurs industriels, là où le patronat serait directement touché au portefeuille. Ce serait ça, le véritable blocage de l'économie ou plutôt des profits.

La force des travailleurs, c'est qu'ils font tout fonctionner dans cette société. Sans eux, sans nous, y a rien qui marche. Et quand on s'arrête, ça se voit. Regardez les poubelles qui ne sont plus ramassées.

Mais militer pour la grève générale, ce n'est pas organiser des blocages de ronds point autour de palettes qui brûlent. Des palettes, quand j'étais à Chaffoteaux, j'en ai brûlé beaucoup avec mes camarades de travail. Mais ce sont des actions faussement radicales et il ne faut pas croire que ça remplace la grève. Ça ne nous en rapproche même pas. Ce sont des actions façon gilets jaunes. Ça permet de se faire voir mais c'est à peu près tout.

La grève, c'est autre chose. Bien plus difficile à mettre en place, parce que ça veut dire convaincre encore et encore les hésitants. Convaincre que les quelques jours qu'on va perdre en grève ne sont rien à côté des années qu'il faudra faire s'il faut travailler jusqu'à 64 ans ou plus.

Aujourd'hui, le niveau de combativité de la classe ouvrière est faible et pas à la hauteur de ce qu'il faudrait dans la guerre qu'on lui mène. Mais ça peut changer. Chaque mouvement a sa propre dynamique et les choses évoluent quelquefois très vite.

Nous, les militants, nous nous adressons à la conscience

sociale des travailleurs. Je voudrais vous raconter une petite anecdote qu'on a vécue dans le cortège de Saint-Brieuc.

Pendant 9 manifestations, nous sommes passés devant un chantier où des dizaines d'ouvriers du bâtiment nous regardait défilier, accoudés aux balcons des immeubles en réfection. Par 9 fois, nous nous sommes adressés à eux, en leur demandant de nous rejoindre, qu'ils avaient toute leur place parmi nous car la force, c'est aussi le nombre. Par 9 fois, nous leur avons dit que s'ils ne voulaient pas crever au boulot, il fallait venir avec nous, par 9 fois, nous leur avons dit que leur salaire était trop bas et que seul le patron profitait de leur travail. Par 9 fois, nous leur avons dit qu'on ne pouvait pas faire grève par délégation, qu'il n'y avait pas ceux qui regardent et ceux qui protestent et que leur intérêt était de venir avec nous. Qu'ils nous rejoignent dans la rue. Surprise, à la 10^{ème} manifestation, plusieurs de ces ouvriers nous ont rejoint et ils ont choisi de venir manifester avec nous avec nos slogans, nos autocollants, nos drapeaux. Il a fallu 2 mois pour les convaincre.

Gagner des travailleurs à la grève, ça prend du temps mais il ne faut pas perdre espoir. Il nous faudra toujours combattre le patronat et le gouvernement. Et si nous ne réussissons pas aujourd'hui, d'autres occasions se présenteront.

Les multiples menaces qui pèsent sur nos têtes, crise économique, inflation, menaces de guerre sont autant de facteurs qui provoqueront des réactions des travailleurs. Comme disait un militant du siècle dernier, Fernand Pelloutier, pour ne pas le nommer : « *Ce qui manque aux travailleurs, c'est la science de leur misère* ».

Alors soyons fiers des idées que nous défendons. Ne nous laissons pas abattre. Ou Ne les laissons pas nous abattre Je dirais même que militer ça conserve.

Alors camarades, la lutte, les luttes vont continuer, car sans nous, il n'y aura pas de monde meilleur.

(*) FO Métaux de Saint-Brieuc

Intervention de Céline JASTRZEBSKI, secrétaire générale de la section S.N.F.O.C.O.S. 22 :

■ Camarade, je vous apporte le salut fraternel de la section S.N.F.O.C.O.S. (*Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux*) Bretagne.

Nous voterons le rapport de trésorerie et d'activité de notre Union Départementale.

Je me présente devant vous aujourd'hui pour vous dire que mon syndicat porte ma candidature au bureau et à la Commission Exécutive de notre Union Départementale. J'en suis fière et je les remercie pour ce soutien.

Durant cette mandature, nous avons profondément changé notre façon de fonctionner au S.N.F.O.C.O.S. Bretagne. Nous avons en effet choisi de répartir nos mandats de manière la plus large possible. En effet, nous souhaitons que notre activité syndicale ne dépasse pas l'équivalent d'un mi-temps. Nous souhaitons que les points forts de chacun servent la cause de

FO. Nous sommes différents mais indéniablement complémentaires. C'est la force de notre section. C'est un fonctionnement aussi plus démocratique puisque personne ne détient toutes les heures et toutes les instances de l'organisme.

Tous les adhérents reçoivent les comptes rendus des négociations, donnent leurs avis sur les protocoles à signer ou non, ont les comptes-rendus des C.S.E.. Nous nous réunissons tous au moins une fois par an pour notre Assemblée Générale, et au moins une fois par semestre pour les collègues de l'U.R.S.S.A.F.. Nous participons aux réunions interrégionales du S.N.F.O.C.O.S., nous participons aux commissions nationales du S.N.F.O.C.O.S. (A.C.E.R.C. et retraités), au bureau national, nous siégeons au conseil de discipline des organismes de sécurité sociale lorsque nous sommes appelés, et nous avons même une représentante à l'AG2R. Nous siégeons au bureau et à la Commission Exécutive de notre Union Départementale.

Nos faits d'armes sur cette mandature sont les suivants :

- Nous avons refusé de signer les protocoles handicap, télétravail pour les inspecteurs. Nous avons refusé de négocier sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) car nous ne voulons pas accompagner l'employeur dans la casse de l'emploi dans nos organismes ;
- FO a proposé et nous avons rédigé une pétition inter-syndicale pour dénoncer nos conditions de travail : près de 50% des salariés de notre organisme l'ont signée alors que ceux-ci sont difficilement joignable avec le télétravail possible pendant 3 jours par semaine ;
- Nous avons déclenché un droit d'alerte et avons rédigé une synthèse de ce que nous considérons comme dysfonctionnant dans l'organisme. Ce droit d'alerte est toujours en cours aujourd'hui alors qu'il a eu lieu le 5 décembre 2022. Nous accompagnons de nombreux salariés de notre organisme ;
- Nous sommes inscrits dans un mouvement national concernant les inspecteurs du recouvrement URSSAF. Nous avons manifesté notre mécontentement devant le siège social de notre organisme le 8 mars et depuis le 9, nous avons entamé la grève de la parole. Nous refusons également de participer à tout projet d'équipe de l'organisme.

En ce qui concerne nos adhérents, nous constatons globalement sur la période une stagnation dans le nombre, avec un nombre de départ important en 2021 du fait des départs en retraite, de l'arrêt d'adhésion de médecins-conseils et le départ d'une camarade dont la nouvelle répartition des mandats ne convenait pas.

Néanmoins, nous avons aussi de nouvelles recrues ! Elles adhèrent principalement par conviction et non pour des problèmes professionnels.

Le bilan depuis 2019 est donc le suivant sur la Bretagne :

- 17 cartes, 198 timbres en 2019 (162 dans le 22) ;
- 16 cartes, 192 timbres en 2020 (156 dans le 22) ;
- 12 cartes, 138 timbres en 2021 (90 dans le 22) ;
- 15 cartes, 147 timbres en 2022 (99 dans le 22).

Nos luttes à venir sont :

- Augmentation des salaires ;
- Augmentation des effectifs ;
- Maintien du patrimoine immobilier.

En ce qui concerne l'actualité sociale, nous constatons que nous sommes actuellement face à un gouvernement qui ne nous écoute plus et nous méprise ouvertement. L'unité syndicale est faite pour défendre nos régimes de retraite. Nous résistons ensemble ! ENFIN !!! Même si un syndicat orange, qui tire vers le jaune régulièrement, n'est pas toujours très clair dans cette unité.

J'ai une pensée pour Danielle Fairant qui n'est pas présente aujourd'hui et qui intervient toujours à juste titre lors de nos instances. Elle disait encore vendredi que c'était à nous, syndiqués, de croire, d'insuffler la résistance. Elle a raison. Nous ne devons pas nous résigner. En cas de grève générale, on serait 10%. Et bien 10%, ça peut être suffisant pour le faire ce basculement. Les résignés ne gagnent pas, les résistants oui. Alors à quand la grève générale, interprofessionnelle, sans limite de durée, sans grève saute-mouton ? Que font donc les centrales nationales ? Et notre confédération à nous.

Finis l'éparpillement des luttes, y compris dans notre Union Départementale, on en a marre ! Et comme dirait Danielle et comme je le crois aussi : **GRÈVE, GRÈVE, GRÈVE GÉNÉRALE !!!**



Je profite de ce moment pour féliciter tous les camarades qui se sont mobilisés depuis janvier, sur les manifestations, sur les zones industrielles et ronds-points pour bloquer, pour féliciter tous les grévistes qui ont vu leurs salaires diminués depuis janvier ! BRAVO. Et oui, car nous, en Côtes-d'Armor, on y croit. Nous syndicat FO, nous ne devons jamais nous résigner car si on n'y croit plus, qui va lutter ? les partis politiques ?

Je profite également pour redire que nous allons continuer de façonner notre caisse de grève afin de résister à l'oppression. Pour ce faire, Gwenola a préparé des badges : vous donnez ce que vous voulez, et la caisse servira pour les camarades grévistes. Nous définirons ensemble la façon de l'utiliser à notre première Commission Exécutive. **RÉSISTONS ENSEMBLE !** Non à la casse de la sécurité sociale, non à la casse des services publics, non à la casse du code du travail, non à la casse des statuts, non à la privatisation de la sécurité sociale, abrogations du : P.P.C.R. (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*), loi NOTRE (*Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), la M.A.P. (*Modernisation de l'Action Publique*) ; abrogation des loi El Khomri et Macron, de toutes les réformes de retraites passées : retour à la retraite à 60 ans, retour des cotisations salariales pour garantir le paritarisme. Augmentation générale des salaires. La retraite à 60 ans, on s'est battus pour la gagner et on se bat pour la garder !

Le syndicat est un lieu où le changement peut s'opérer. Nous ne sommes pas seuls. Nous sommes une grande famille et comme dans toutes les familles, on se dispute. Néanmoins, nous devons continuer de travailler pour une mise en commun de nos moyens (nos tracts, nos idées de blocage, nos droits d'alerte...) On doit toujours garder à l'esprit que l'on peut faire bouger les lignes même si nous ne sommes pas assez nombreux, même si nous avons moins d'heures à cause de la loi de 2008. Revendiquons ensemble et surtout reconquérons ensemble !

Merci les camarades pour votre écoute.

Vive la CGT/FO, vive le syndicat SNFOCOS !

Consommateurs

Rien que la Comm', tout dans la Comm', levez la main droite et dites « je le jure » !



■ La France, depuis la révolution, s'affirme être un « ÉTAT DE DROIT ». mais le droit change, il n'est plus la règle à suivre, il devient interprétable, de plus en plus interprétable... à l'anglo-saxonne. Que ce soit en droit du travail, de la consommation ou de l'habitat et de la construction, Le droit n'est plus ce qu'il était... la France non plus, du coup !

Explication :

Quand la Comm' est là pour faire passer la pilule ...

Ça ne dure qu'un temps... le temps nécessaire pour se rendre compte de la supercherie... il n'en faut pas plus pour se décourager... et laisser tomber !

Quand la Comm' s'installe dans le droit

La fille d'une amie se retrouve à payer une énorme facture d'eau qu'elle reçoit avec un graphique de consommation sur les 6 derniers mois. Elle appelle le fournisseur, explique que ce n'est pas sa consommation habituelle, constate effectivement, graphique à l'appui, qu'il y a eu un pic de consommation au mois de ... Ce pic justifierait le montant élevé de la facture. Pour le fournisseur, l'affaire est simple, classée, il faut payer.

En tant que responsable d'une association de consommateurs, mon amie et sa fille me sollicitent et, via l'internet, j'écris « surfacturation d'eau du robinet » et ouvre « service-public.fr », un des sites officiels de l'État et là, j'ai ma réponse en gros, en gras : **« le fournisseur est tenu d'avertir le client en cas de consommation anormale »** (ou une formulation dans ce genre). J'appelle la fille de mon amie et lui conseille un courrier de réclamation que je vais appuyer de mon côté au nom de l'AFOC 22.

Du temps se passe, des techniciens viennent vérifier le circuit, etc. mais rien côté prise en charge de l'excédent par le fournisseur... et pour cause.

Suite à l'absence de prise en charge par le fournisseur, j'ai décidé de lire l'article de loi afférant à ce type de problème dans son entier. Bien m'en a pris puisque l'article L.2224-12-4 du code de la consommation, est résumé par la direction de l'information légale et administrative du premier ministre de la manière suivante : « lorsque le service d'eau constate une augmentation anormale de la consommation, il doit en informer dans les meilleurs délais par tout moyen (en pratique par courrier) **et au plus tard lors de l'envoi de la facture d'eau** ».

Le tout et son contraire dans une même formulation, trop forte, la Comm' !!!

Autrement dit, si le service des eaux n'envoie les factures que tous les six mois, il n'est du coup en aucun cas responsable de ne pas avoir averti le client, même s'il a pu constaté cette fuite par graphique interposé !

Si toutes les lois actuelles protègent les entreprises (de service) de cette manière, l'idéologie du « profit à tout prix » s'est bel et bien emparé du monde (entre autres, de la consommation) grâce à la Comm' !

La « preuve par trois » (ou par neuf!) : Dans l'Écho d'Armor et d'Argoat du 16.11.2022, on pouvait lire cette « sentence » à propos d'une fuite d'eau dans une commune: « Près de 8000 m³ d'eau se sont évaporés en sous-sol, les dégâts sont importants. Au total, la facture s'élève à 83.000 euros ». Que la fuite d'eau soit chiffrée à 83 mille euros, peut-être, mais de là à ce que l'eau se soit évaporée « dans la nature », encore faudrait-il que l'eau s'évapore en sous-sol ? Il est vrai que des techniciens sont payés pour ça et justifiant donc de leurs salaires ; la question étant de savoir si le mieux n'est pas l'ennemi du bien !

Les élus des locataires H.L.M. : quel rôle ?



■ Nous venons de voir comment le code de la consommation « joue sur les mots ». Passons au code de la construction et de l'habitation ...

Entre autres sujets, prenons les commissions d'attribution des Offres, commissions obligatoires pour les bailleurs sociaux de type H.L.M. lorsque ceux-ci sont amenés soit à construire, soit à rénover.

C'est la lettre adressée par un sénateur au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, puis surtout la réponse apportée par le ministère en séance publique, invitant (sans le dire) ce sénateur à comprendre qu'il n'y a pas de retour en arrière prévu et se cantonnant à rappeler que la loi actuelle, dans son article L.1414-2 (code général des collectivités territoriales), renvoie aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, rendant caduques celles du décret du 10.04.2017.

Le directeur général d'un office H.L.M. n'est désormais plus membre de la commission d'appel d'offres et donc n'a plus à composer avec cette dernière pour l'avis final. Les membres de la dite commission peuvent exprimer l'avis qu'ils veulent, le directeur général n'est pas tenu d'en tenir compte.

A la lecture des textes qui en définissent les attributions, on a l'impression que le rôle des membres de la commission représentant les locataires est primordial.

Or, in fine, il n'en est rien puisqu'au final, c'est le directeur général élu par le conseil d'administration du bailleur en question, avec le plein pouvoir qui va avec, qui décidera de suivre l'avis ou pas de la commission d'appel d'offre.

La vie de l'U.D.

Stage Découverte FO du 3 au 7 avril à l'Union Départementale



■ Du 3 au 7 avril dernier, lors du stage découverte FO, sous la conduite de Sylvain AUVRAY, animateur au C.F.M.S. (Centre de Formation des Militants Syndicaux), une vingtaine de stagiaires ont fait plus amplement connaissance avec FO.

Les objectifs de ce stage sont d'établir le rôle et la place du Syndicat sur le lieu de travail et dans la société, ainsi que d'organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les I.R.P. (Instances Représentatives du Personnel). Pour ce faire, les stagiaires ont développé, par des travaux de recherches individuelles et collectives, des discussions et des échanges, les questions suivantes :

- Le rapport des forces dans l'entreprise ;
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action ;
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales ;
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGTFO ;
- L'action syndicale revendicative
- L'organisation et répartition du travail syndical ;
- L'actualité sociale, économique et syndicale.

Les stagiaires ont appris à mener efficacement l'activité syndicale dans une atmosphère chaleureuse qui, au fil du temps, créera entre eux des liens de solidarité et de camaraderie essentiels au bon fonctionnement du Syndicat.

Et en cette année de Congrès, les stagiaires ont pu découvrir, en séance, le fonctionnement de nos instances départementales.

Gwenola GAYET

Responsable formation à l'U.D. CGTFO 22

Paroles de stagiaires

■ Le comité de rédaction estime utile de donner la parole aux camarades qui ont suivi un ou plusieurs stages dans le trimestre écoulé afin qu'ils expriment leur ressenti et leurs aspirations.

« Nouvelle fraîche équipe, formée par Sylvain, un grand merci à lui et à Éric, de nous avoir éclairé sur pas mal de choses et de belles nouvelles rencontres ! Vive FO »

(Cécile Le Graët, syndiquée au S.D.A.C. CGTFO 22, Syndicat Départemental de l'Agric et du Commerce, section Celtigel)

« Ah que c'était sympa cette semaine de formation avec le Camarade Sylvain ! Inscrivez-vous Camarades !!! Que du bonheur !

De la gnak, de l'Histoire, de la bonne humeur, de la gnak encore et une p...in d'envie de structurer, de construire, de mener le combat !! Ah oui c'est tout ça le camarade Sylvain ! Grand merci à lui. Et comme pour saluer ses talents ...le feu d'artifice de cette après-midi, des bouquets de drapeaux rouges et noirs dans les rues de Saint Brieuc. »

(Nathalie Daniel, syndiquée au C.I.A.S. S.B.A.A. FO 22, Centre Intercommunal d'Action Sociale Saint Brieuc Armor Agglomération)



Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Carine LE TERTRE
Secr. adjoint : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Tel : 02.96.33.62.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Pascale VALADAS
Secr. adjointe : Valérie LESAUVAGE
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjointe : Nathalie JUBIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Secr. adjoint : Vincent LEBEAU
Secr. adjoint : Jonathan PRIMAULT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe - Laura DA MOTA
Secr. adjointe - Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Contact : Eric LE COURTOIS -
Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : -
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin

Secrétaire :
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Yvon BOURHIS
Secr. adjoint :
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.



Des contenus adaptés

Des contenus conçus et rédigés par des militants expérimentés et des experts. Ils vous permettront d'acquérir les connaissances essentielles pour militer.



Quand vous voulez

Vous accéderez à vos modules de formation où vous voulez et quand vous le voulez, même après avoir réalisé vos formations. Profitez d'un accès sans limite.



Accès réservé

Cette plate-forme a été conçue pour les adhérents Force Ouvrière. Seuls eux peuvent y avoir accès, via leur espace dédié.

A noter ...

Agenda

Jeudi 14 septembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 25 au 29 septembre à St-Brieuc
Stage «Découverte FO» à l'U.D.
(inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Jeudi 12 octobre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 25 au 27 octobre à St-Brieuc
Stage «Travail et Handicap»
à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr).

Du 7 au 9 novembre à St-Brieuc
Stage «Connaître ses Droits -
Niveau 1» à l'U.D. (inscriptions
sur accueil@fo22.fr).

Jeudi 9 novembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 4 au 8 décembre à St-Brieuc
Stage «Rôle et Fonctionnement
du S.S.C.T.» à l'U.D. (inscriptions
sur accueil@fo22.fr).

Jeudi 14 décembre à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

INFOQUEST

Bulletin d'information trimestriel de l'Union
Départementale CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€
Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : GUIVARCH Imprimerie (Plérin - 22)
Commission paritaire : 1227 S 05317

Dépôt légal : Juin 2023

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS,
Gwénola GAYET, Carine LE TERTRE, Paul VA-
LADAS, Yvon BOURHIS, Antoine GOUGEON,
Nicole BURLOT, Stéphane KNAPP, Jocelyne
MARTIN, Françoise GAGEOT, Martial COLLET,
Céline JASTRZEBSKI et Dominique KERN (crédit
photos).

L'AFOC, la défense du consommateur



Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'**AFOC**. L'**AFOC** intervient dans deux domaines privilégiés : le droit des consommateurs d'une part et le droit des locataires d'autre part. Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'**AFOC**, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, l'**AFOC** revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme (...)

Action juridique et défense du salarié dont ceux des T.P.E. (Très Petites Entreprises)

Défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgtFO et notamment pour tous ceux qui travaillent dans les TPE..

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission d'action juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et/ou collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Laurent CASSAT, Martial COLLET, Patrice LOISON et Paul VALADAS.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de
9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00.
Contact : Yvon BOURHIS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, tous les jours de
9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, sur rendez-vous
Contact : Christian BOIXIERE
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr

A Guingamp, Lamballe,
Loudéac, Paimpol, Quintin et
Rostrenen sur rendez-vous.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi,
mercredi et jeudi, de 9h00 à
12h00 et de 14h00 à 18h00.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à
12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au
vendredi de 9h00 à 12h00 /
14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Bulletin d'adhésion



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____